

# LAP

MAGAZINE

metaa  
FO

RÉFORME DES MÉTIERS DE  
LA FO

REVALORISATION DES SALAIRES

**PFMP**  
UNE FAQ À CÔTÉ DE SES BASKETS!

**CARRIÈRE**  
CE QUI CHANGE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021

**RETRAITE**  
QUEL BILAN DU CONFINEMENT?

**ET + ENCORE**

VUE AVEC LE DGESCO

RISATION DES ENSEIGNANTS

PLP MISE  
DE LA RÉF

DÉCRET CONT

# APPRENTISSAGE COMME COLLÉ À LA SEMELLE !

**PÉDAGOGIE**

L'ÉDUCATION AU TEMPS  
DU CORONAVIRUS

**PSYCHOLOGIE**

LE MASQUE  
BARRIÈRE

**PERSONNELS**

GPE, COVID  
ET AED

Que vous soyez stagiaire, titulaire en zone de remplacement, contractuel ou retraité, le SNETAA-FO est à vos côtés et met à votre disposition des guides pour que vous puissiez connaître vos droits et mener à bien votre projet professionnel.

Découvrez-les dès maintenant sur  
[www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)

# DÉCOUVREZ

# NOS GUIDES



# ÉDITO

# EDILLO

## **SNETAA : UN SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT.**

**SNETAA : une force incontournable au service des PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL, de tous les personnels de la voie pro.**

**Le SNETAA : le PREMIER SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.**

**Le SNETAA : le syndicat laïque qui fait de l'émancipation de la jeunesse sa pierre angulaire.**

**Dire que la période est inédite, inouïe, difficile est un euphémisme !**

Une fois qu'on l'a dit, **le SNETAA-FO** a décidé d'être au plus proche des collègues PLP et de tous les personnels de la voie pro sur le terrain. Nous sommes **à vos côtés**. **Nous répondons à vos interrogations**. **Nous portons votre voix**, celle du pragmatisme, de la réalité concrète, celle de « la vraie vie ». C'est vrai dans toutes les audiences accordées au SNETAA par le ministre, son cabinet, ses directeurs généraux. C'est vrai aussi auprès des rectrices et recteurs mais aussi auprès des services et des chefs d'établissement.

Ce qui nous importe c'est de vous répondre sur le **DI**, **les PFMP**, **les grilles horaires**, **la carrière** (échelon, hors classe, classe ex, mutations inter et intra), **les conditions de travail** pendant cette période sanitaire jamais vue (heures de concertation en co-intervention, chef d'œuvre, examens...). C'est aussi **arracher du droit nouveau pour les PLP** : c'est ainsi que nous avons obtenu, par exemple, et à la seule demande du SNETAA, **l'équivalence du 2CA-SH pour le CAPPEI**. C'est ainsi que nous avons obtenu **une compensation financière totale pour les personnels en lycées pro ex-classés ZEP, Clair, Éclair qui se voient privés de l'indemnité dérogatoire quand c'est la ministre N. Vallaud-Belkacem qui a exclu les 163 lycées concernés de l'éducation prioritaire**.

Pour le SNETAA, le syndicalisme a le devoir de reposer sur 3 piliers : **assurer le maintien de l'emploi** (orientation des élèves vers la voie pro, grilles horaires, DGH, nouvelles sections, nouveaux diplômes, STS, CAP 1 à 3, classes passerelles, MC, FCIL...), **assurer le bas de la fiche de paie** (se battre et arracher tout ce que l'on peut pour faire croître le pouvoir d'achat de tous les personnels de la voie pro quand ils font partie des professeurs les plus mal payés de l'OCDE), **arracher de meilleures conditions de travail**.

**Le SNETAA est proactif : il défend. Il assure. Il promeut les PLP, tous les personnels de la voie pro, CPE, professeurs contractuels, AESH, administratifs. Il promeut l'enseignement professionnel initial, public et laïque et l'idée forte de l'émancipation des jeunes pour une insertion réussie.**

**Syndicat du quotidien, syndicat d'adhérents, le SNETAA défend une laïcité sans adjectif qui nous permet tous de nous respecter, de vivre ensemble, qui assure la liberté pour chacun de croire ou ne pas croire et de pratiquer librement et dignement son culte dans la sphère privée.**

**L'efficacité du SNETAA est à votre service !**



**Pascal VIVIER**  
Secrétaire général

# SOMMAIR



# IAP MAGAZINE

L'AP N° 584  
EST UNE PUBLICATION DU  
**SYNDICAT NATIONAL**  
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE  
ACTION AUTONOME **FORCE OUVRIÈRE**

## RÉDACTION

SNETAA-FO 24 rue d'Aumale 75009 Paris  
Tél.: 01 53 58 00 30 | [snetaanat@snetaa.org](mailto:snetaanat@snetaa.org)  
CPPAP 0120 S 07264 ISSN 1273 5450  
Directeur de la publication : Pascal VIVIER  
Responsable éditorial : Alain-Romain NITKOWSKI  
Directeur artistique : Wanderson RIBEIRO  
Coordination éditoriale : Brigitte VINCENT-PETIT  
Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO  
Mise en page : Tony GIRARDIN  
Illustration : Zaitchick, Colm  
Images : 123rf.com | Imprimé en France

# E



## **ACTUALITÉS 06**

PFMP, RENTRÉE SCOLAIRE, FAMILLE DE MÉTIERS,  
BAC PRO AGORA, ÉVALUATIONS ET BIEN PLUS ENCORE...

## **PÉDAGOGIE 10**

LA LUTTE CONTRE « L'ILLECTRONISME », FCIL ET LES DIPLÔMES,  
ÉDUCATION EN TEMPS DE CORONAVIRUS, PHILO ET BAC PRO

## **VOIE PROFESSIONNELLE 13**

L'AVENIR DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN EUROPE

## **DOSSIER SPÉCIAL 14**

APPRENTISSAGE : COMME COLLÉ À LA SEMELLE !

## **PSYCHOLOGIE 18**

LE MASQUE BARRIÈRE

## **PERSONNELS 20**

CE QUI CHANGERA APRÈS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 ;  
CPE, COVID ET AED

## **RETRAITE 22**

RETRAITE ET POUVOIR D'ACHAT

## **OUTRE-MER 23**

WALLIS AU BOUT DU MONDE, RENTRÉE SOUS COVID POUR LES  
ÉCOLES FRANÇAISES DANS LE MONDE

## **BRÈVES 24**

## **CULTURE 26**

## **SYNDIQUEZ-VOUS 27**

# PFMP

## UNE FAQ À CÔTÉ DE SES BASKETS !

**C**ertains syndicats s'émeuvent d'une foire aux questions (FAQ) sur l'aménagement des PFMP quand le SNETAA a anticipé ces questions dès la fin du confinement, le 11 mai dernier, puis en audience avec le directeur général (DGESCO) à deux reprises en juin et juillet derniers.

D'abord, nous regrettons que la circulaire de rentrée soit sortie mi-juillet. Ainsi les dispositions « souhaitées par la DGESCO » sont totalement inopérantes. Car les conseils d'administration ont voté les dates des PFMP pour l'année scolaire 2020-2021 en mai ou juin 2020. Elles sont donc « installées » dans l'année et aucun texte ne peut déroger ni aux statuts des PLP ni aux décrets liés aux PFMP. Voilà la réalité !

Ainsi, les possibilités d'aménagement proposées dans FAQ de la DGESCO ne peuvent tout simplement pas s'appliquer. C'est clairement « hors sol » et nous l'avions clairement dit dès mai et

juin 2020. Hors sol pour la DGESCO et... hors sol pour les organisations syndicales qui s'en émeuvent fin septembre 2020 !

Ce qui importe au SNETAA, c'est - au-delà des positions de principes - de répondre aux vraies problématiques de terrain. Il n'y a aucune pression dans les bahuts pour que des élèves partent en PFMP « au fil de l'eau » (ou alors contactez-nous immédiatement et nous interviendrons).

Les problèmes qui émergent sont liés à la frilosité des entreprises voire leur impossibilité à prendre des élèves en PFMP. C'est particulièrement vrai dans les métiers de l'aide à la personne (en EPHAD, hôpitaux, crèches...) mais aussi dans les métiers de l'hôtellerie-restauration. Et plus globalement chez tous les petits artisans et commerçants.

Ça, c'est une vraie problématique !

Ça augure donc mal pour l'apprentissage vanté comme « solution à tout ».

Les entreprises ne veulent pas de nos jeunes « gratuitement » en PFMP ; gageons qu'elles ne prendront pas ces jeunes, à ces niveaux (CAP/bac pro), en apprentissage...

Sur les PFMP, le statut s'applique. Les décisions des dates votées en CA s'appliquent. Et aucune FAQ ne peut aller à leur rencontre. Alors, battons-nous pour résoudre les vrais problèmes des PLP !

Ont été décidés, l'année scolaire passée, des aménagements de durée de PFMP pour valider son examen CAP ou bac pro concernant les examens 2020 mais aussi 2021 et 2022. Nous avons publié ces minima du nombre de semaines de PFMP requises dans de multiples AP et nous les rappelons dans celui-ci.

Continuons notre syndicalisme concret et implanté ! Continuons de défendre les personnels sur le terrain et laissons les autres appareils occuper les apparatchiks !

## DANS NOS CLASSES

*Cette rentrée 2020 marque la poursuite de la mise en place de la transformation de la voie professionnelle ; elle concernera cette année les classes de première bac pro et de deuxième année de CAP.*

**L**e SNETAA-FO s'est battu pour maintenir tous les postes de PLP, pour défendre l'emploi, c'est le premier combat du premier syndicat des PLP et des contractuels de l'enseignement professionnel ! C'est d'abord le rôle du syndicat que de tout faire pour gagner la bataille de l'emploi pour les titulaires (et ainsi éviter les cartes scolaires) et pour les contractuels (en affectation tardive à cette rentrée ou licenciés pour d'autres). C'est donc se battre pour maintenir les

structures, anticiper les transformations du marché du travail et donc des diplômes, se battre pour plus de DGH (donc des postes) partout avec des formations nouvelles (CAP 1, CAP 3, BTS, classes passerelles, mentions complémentaires, FCIL...). Le SNETAA refuse les batailles de salon qui dénoncent sans être force de propositions. Le



SNETAA se bat pour les PLP, nos établissements spécifiques et l'émancipation d'une jeunesse. Nous croyons à la force de former et le travailleur et le citoyen éclairé.

Il faudra cette année encore mener de nombreuses batailles, à tous les niveaux, pour faire appliquer les textes mais aussi pour améliorer nos salaires et défendre nos valeurs essentielles (la laïcité, l'opposition à l'apprentissage comme premier niveau de qualification infra-bac, et son corollaire, le développement de l'enseignement professionnel initial, public et laïque).

### LE SNETAA EXIGE PLUS QUE JAMAIS L'APPLICATION STRICTE DES GRILLES HORAIRES

Pour cette rentrée 2020, ce combat reste d'actualité avec la mise en place des nouvelles grilles horaires. Nous le martelons depuis 2 ans : l'application stricte de ces grilles horaires, que le SNETAA-FO a durement discutées, est la garantie du maintien de la DGH et donc de la sauvegarde de tous les postes de PLP.

Les textes qui régissent cette nouvelle réglementation sont les arrêtés du 21 novembre 2018 relatifs aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel

(<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037833273/2019-08-12/>) et au certificat d'aptitude professionnel (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037833254/2020-09-30/>).

Ils sont explicités dans la note de service n° 2019-023 du 18 mars 2019

(<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo12/MENE1905963N.htm>).

Votre établissement ne suit pas ces directives nationales ? Contactez sans tarder d'abord le responsable SNETAA dans l'établissement (S1) qui ira interroger le chef d'établissement et portera votre voix au conseil d'administration. S'il faut se battre pour obtenir des textes nationaux réglementaires, il faut aussi se battre sur le terrain des établissements pour les faire appliquer. Rien ne va de soi ! Vous trouverez l'aide de la section



académique du SNETAA-FO. Le service national « relation aux adhérents » est à votre disposition : 01.53.58.00.34.

Ce qui est dû aux élèves et aux enseignants doit être effectivement dû !

**Le SNETAA se bat pour obtenir des avancées dans les nouvelles modalités pédagogiques (co-intervention et chef d'œuvre)**

#### POUR RAPPEL SUR...

- la co-intervention : le SNETAA-FO a obtenu une dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève ce qui équivaut à de la DGH en plus par rapport aux premières grilles horaires annoncées par le ministre en mai 2018. L'utilisation de cette dotation doit être réservée exclusivement à la co-intervention.

- le chef d'œuvre : en CAP, le SNETAA-FO a également obtenu une dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève sans condition de seuil (c'est-à-dire quel que soit l'effectif de la classe), ce qui équivaut aussi à de la DGH en plus par rapport aux premières grilles horaires annoncées par le ministre en mai 2018.

Là encore, l'utilisation de cette dotation doit être réservée exclusivement au chef d'œuvre.

Le SNETAA-FO regrette que l'horaire hebdomadaire attribué en bac pro au chef d'œuvre ne permette pas un dédoublement systématique comme en CAP sauf à prendre sur la dotation complémentaire.

Le SNETAA déplore encore pour cette nouvelle rentrée le manque de formation en amont proposée à nos collègues qui s'enquière souvent seuls de ces nouvelles modalités d'enseignement, tout cela dans des conditions sanitaires complexes et avec des élèves qui sont, pour beaucoup, en grande difficulté scolaire.

Nos collègues ont toutes les peines du monde, depuis le début de la mise en place de la transformation de la voie professionnelle, à obtenir des conseils pratiques auprès d'IEN qui devraient être des pairs sur qui nous devrions pouvoir nous appuyer.

Pour autant, en tant que premier syndicat de l'enseignement professionnel, le SNETAA poursuit les discussions, fait de nombreuses propositions claires et tente d'arracher toutes les améliorations possibles pour les PLP. Nous bataillons



notamment pour obtenir l'aménagement de la co-intervention en classe de terminale bac professionnel et du chef d'œuvre pour la classe de première année de CAP. Les batailles sont aussi à mener auprès de votre recteur, c'est là que le S3 du SNETAA intervient quand, dans votre établissement, les textes ne sont pas appliqués conformément au décret.

### LE SNETAA EST OPPOSÉ AUX FAMILLES DE MÉTIERS

Le SNETAA-FO est toujours opposé aux « familles de métiers » et revendique le maintien de la professionnalisation dès l'entrée au lycée professionnel.

C'est encore un mauvais coup pour nos élèves et nos conditions de travail, car ces regroupements en classes de seconde entraînent fermetures de sections dans des établissements et augmentations d'effectifs pour les sections maintenues.

### LE SNETAA S'INQUIÈTE DE LA SUPPRESSION DU DI QUI VA PÉNALISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le décret sur la mise en œuvre de la nouvelle certification intermédiaire en bac pro acte la suppression du BEP à l'issue de la session 2021 (fin de l'inscription au Répertoire national des certifications professionnelles en 2023).

Le SNETAA-FO voit dans la refonte du diplôme intermédiaire l'occasion de supprimer des CCF devenus obsolètes voire une ineptie chronophage pour la très grande majorité des professeurs de lycée professionnel. Cela permettra de récupérer de 40 à 100 heures pour enseigner programmes et référentiels, et renforcer ainsi la professionnalisation des diplômes et les enseignements fondamentaux.

Par ailleurs, le SNETAA-FO demande que les élèves inscrits en bac pro puissent continuer à passer le CAP de spécialité dans les meilleures conditions.

En ce qui concerne la nouvelle attestation intermédiaire délivrée en fin de première bac pro, le SNETAA-FO défend toujours sa proposition initiale, celle de reconnaître pleinement le rôle des PLP et donc de renforcer le poids du conseil de classe du 3e trimestre en lui réservant la possibilité de délivrer souverainement cette attestation.

### LE SNETAA EXIGE UN RÉEL SUIVI POUR LA MISE EN PLACE DU BAC PRO AGORA

Créée par l'arrêté du 18 février 2020 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041673101>), la spécialité de baccalauréat AGORA (assistance à la gestion des organisations et de leurs activités) remplace le bac pro GA en classe de seconde à compter de cette rentrée scolaire.

La spécialité AGORA est classée dans le secteur « services », les enseignements « économie-droit » et « langues vivantes B » sont retenus, et la durée de PFMP est fixée à 22 semaines.

La première session d'examen de la spécialité AGORA de baccalauréat professionnel aura lieu en 2023 (la dernière session d'examen du baccalauréat professionnel spécialité GA aura donc lieu en 2022).

Le SNETAA-FO s'est battu pour que le bac pro AGORA voie le jour et efface la terrible expérience du GA.

Pour le SNETAA-FO, il faut profiter de l'arrivée de ce nouveau diplôme pour créer une vraie filière tertiaire dans nos

lycées professionnels, du CAP au BTS.

Cependant, le SNETAA-FO dénonce une mise en œuvre chaotique de ce nouveau bac professionnel, qui laisse nos collègues de la filière sans formation préalable, alors que nous avons réclamé, toute l'année dernière, la présence des IEN sur le terrain pour former nos collègues au nouveau référentiel. Nous déplorons qu'à cette rentrée 2020, les mesures d'accompagnement destinées à nos collègues ne soient toujours pas mises en place.

### PFMP

Le SNETAA met en garde le ministère pour l'application des textes et alerte sur une crise sans précédent pour trouver des entreprises qui assurent les PFMP.

La rentrée scolaire 2020 est marquée par la résurgence du covid-19. Ceci a notamment pour conséquence d'occasionner des difficultés pour nos élèves à trouver des entreprises en capacité de les accueillir en stage, en particulier dans certaines filières en tension et même maintenant dans les petites entreprises de l'industrie.

Ces PFMP sont pour la plupart certificatives et indispensables pour valider le diplôme.

Pour les élèves qui étaient en 2019-2020 en première année de CAP, en première année de BMA, en seconde ou en première de baccalauréat professionnel, et qui n'ont pu effectuer tout ou partie de leur PFMP sur cette fin d'année scolaire 2019-2020, ces PFMP ne seront pas reportées sur les années suivantes (2020-2021 ou 2021-2022).

**Néanmoins, pour obtenir le diplôme, ils devront avoir atteint le minimum réglementaire fixé au code de l'éducation pour chaque diplôme :**



- 10 semaines pour le bac pro ;
- 5 semaines pour le CAP ;
- 8 semaines pour les mentions complémentaires ;
- 6 à 8 semaines du brevet des métiers d'art.

Ces dérogations à la durée des PFMP, habituellement fixée par les arrêtés de création de chaque spécialité de diplôme, resteront valables pour les sessions 2021 du CAP et des mentions complémentaires, pour les sessions 2021 et 2022 du bac professionnel et du brevet des métiers d'art.

### LE SNETAA VOUS RAPPELLE...

Les modalités d'évaluation des enseignements généraux et les modalités d'évaluation du chef d'œuvre pour la session 2021 de l'examen de CAP ont été détaillées dans nos publications précédentes (AP d'octobre 2019).

Le SNETAA-FO réclame la réduction du temps de chef d'œuvre en seconde CAP quand il s'avère que les jeunes ont plus besoin d'être consolidés sur les fondamentaux (lecture, écriture, compréhension, mathématiques, éducation civique, culture générale) au regard des évaluations de seconde alors qu'elles démontrent la faiblesse des acquis scolaires.



TESTS DE POSITIONNEMENT  
LE GPS DU MINISTÈRE

# ÉVALUER, OUI, MAIS À QUELLES FINES ?

DES ÉVALUATIONS NATIONALES ONT ÉTÉ ORGANISÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS AFIN DE MESURER LE NIVEAU DES ÉLÈVES ET LEUR RETARD ÉVENTUEL.

**P**our beaucoup de professeurs, la situation d'urgence génère un sentiment de stress chez nos lycéens. Les placer dès la rentrée face à des évaluations sur un temps court et cadré ne va pas de soi.

L'un des effets du confinement se matérialise par une perte de leurs habitudes de travail.

Nous sommes face à des personnalités ayant peu de confiance en leur aptitude au travail et un constant besoin d'être rassurés.

L'évaluation - et surtout la période

où elle se réalise - questionne nos collègues.

L'impression d'échec pour un public qui n'a pas été présent pendant une aussi longue période ne fait qu'augmenter les risques de décrochage qui sont si symptomatiques dans notre secteur.

Le SNETAA déplore que les alertes lancées dès le mois juin sur la préparation de rentrée n'aient pas été prises en compte. Il veillera à ce que les moyens débloqués à cette rentrée pour la lutte contre le décrochage soient bien affectés aux élèves de la voie professionnelle.

## QUESTIONNAIRE :

### NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE

Bien que nos collègues s'interrogent sur le bien-fondé de ces « enquêtes » dans le cadre d'un retour d'expérience relatif au covid-19, ils y ont participé et ont eu la surprise d'y voir apparaître quelques évolutions.

En effet, les récents ajouts permettent aux élèves entrant en classe de seconde d'exprimer leur avis sur la fermeture des collèges et leurs relations avec leurs professeurs d'alors pendant le confinement.

Le SNETAA s'interroge sur les motivations profondes de ces contenus. Il dénonce l'aberration et le scandale que constituent ces questions auprès de nos élèves.

Notre travail de professeur en LP consiste à accompagner les élèves dans leur réussite et non de stigmatiser le travail de nos collègues au sein des établissements.



# LUTTE CONTRE « L'ILLECTRONISME »

ET POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE :  
DES ÉTATS GÉNÉRAUX !

**E**ngagées fin février au Sénat, les discussions sur le transfert croissant de l'offre de services publics vers un accès numérique ont trouvé leur écho dans la généralisation du confinement à l'ensemble du territoire.

Une mission sénatoriale a donc été créée pour organiser les débats.

Les difficultés du recours à un « enseignement à distance » ont rejoint rapidement les premiers éléments abordés par cette mission.

Pendant cette crise sanitaire, la compensation d'une « distanciation physique » par l'outil numérique a mis en évidence le fossé d'une « distanciation sociale ».

En effet, une série de handicaps a entaché le bel élan du principe de « continuité pédagogique » : accès à une connexion internet de qualité très inégale selon les territoires (outre-mer et territoires ruraux défavorisés), manque d'équipement adéquat dans tous les foyers, maîtrise des connaissances du numérique plus ou moins superficielle selon les catégories sociales (taux de connexion de 54 % pour les non-diplômés contre 95 % pour les diplômés du supérieur)...

La situation a précipité la nécessité d'un engagement vers une « transition » technologique dans tous les secteurs professionnels (explosion du télétravail),

de l'économie, de nos démarches administratives... Elle a aussi conduit à une accélération de la réflexion sur la place et le développement du numérique dans nos pratiques pédagogiques.

Le ministre de l'Éducation nationale, J.-M. Blanquer, s'est déjà avancé sur l'octroi d'une prime pour équiper en matériel informatique élèves et enseignants : « Le fait que nous allions vers un équipement systématique de chaque élève et chaque professeur est notre objectif. »

Depuis cette rentrée, une expérimentation de cette aide s'effectue dans certains départements.

Le ministre a également promis une généralisation d'une formation à l'enseignement à distance.

Dans la foulée de la consultation se tiennent les « États généraux du numérique pour l'Éducation », dans chaque académie jusqu'au 16 octobre 2020 ; un bilan en sera tiré les 4 et 5 novembre 2020 à Poitiers.

Le SNETAA-FO continuera à porter les revendications de terrain qui doivent être traitées dans l'urgence, notamment la question de la dotation de matériels, de l'indemnisation pour permettre le télé-enseignement (ordinateur, imprimante, consommable, connexion internet) mais aussi la question de la formation.

Les membres de la communauté éducative sont appelés sur le site dédié <https://etats-generaux-du-numerique.education.gouv.fr/> « à apporter leurs contributions, faire part de leurs retours d'expériences et exprimer leurs attentes et visions » au moyen d'un questionnaire à compléter en ligne, un appel à contribution sur le site et la participation aux états généraux du numérique territorialisés.

# FCIL ET « COLORATION » DES DIPLÔMES

L'économie est amenée à s'affirmer dans l'évolution des offres de formations. L'adéquation de façade des pouvoirs publics entre « aspirations et projets » des élèves et « besoins économiques des territoires » est mise à mal par les fermetures de formations jugées peu « rentables » au profit d'une ouverture plus visible de l'accès aux métiers sous tension et métiers d'avenir. Un rapport de la délégation sénatoriale aux entreprises encourage en ce sens « le développement d'outils comme la contextualisation des diplômes nationaux, en prévoyant des spécialisations recherchées dans des secteurs qui recrutent. »

Avec le développement des formations

complémentaires d'initiative locale (FCIL) et l'apparition d'un système de « coloration » des diplômes, la formation professionnelle doit contribuer à fournir une réponse aux attentes des bassins d'emplois et compléter des prétendues carences de formations initiales diplômantes.

Certes, ces initiatives émanent, dans la majeure partie des dossiers, des LP (42 %). Cependant, une note de CEREQ, parue cet été, rappelle que le succès de ces suppléments de formations professionnelles repose sur l'implication des personnels de l'Éducation nationale qui en ont la charge et nécessite un partenariat étroit École-entreprise.

Cette note évoque également l'aspect éphémère des FCIL qui n'attribuent qu'une attestation et dont les compétences intègrent dans le temps les référentiels des diplômes professionnels.

Elle soulève enfin une série de questions sur la valeur des « colorations » locales de diplômes nationaux et leur reconnaissance par les conventions collectives ainsi que sur la mise en concurrence des formations et la limitation des compétences transversales, vecteur important d'un développement de la mobilité professionnelle.

Le SNETAA-FO rappelle son attachement indéfectible aux diplômes nationaux et aux formations pérennes.

# L'ÉDUCATION AU TEMPS DU CORONAVIRUS

## QUEL BILAN PEUT-ON TIRER DE CE QUI S'EST PASSÉ DURANT LE CONFINEMENT ?

Est-ce un manque d'anticipation ou une politique mise en place ? Stéphane Bonnery (Paris 8 Escol) et Étienne Douat (Gresco, Poitiers) livrent aujourd'hui un ouvrage (*L'Éducation aux temps du coronavirus*, La Dispute) qui met en perspective le confinement et ses incidences sur le fonctionnement des enseignants depuis mars 2020, à travers un éclairage sociologique de la situation. L'ouvrage met au premier plan les enseignants qui ont fait preuve d'adaptabilité et de créativité tout au long de cette période.

Nous y découvrons les conséquences de la crise sanitaire associées aux choix de société et qui contribuent au renforcement

des inégalités avec laquelle l'École se débat depuis toujours.

La question suivante est au centre des recherches : « S'agit-il d'un changement mineur, d'une disparition tendancielle ou d'une redéfinition profonde de la scolarité unique, en tant qu'objectif de transmission des mêmes savoirs aux enfants de toutes les classes sociales ? (François Jarraud, *L'Expresso*) ».

Car, du 12 mars à la rentrée de septembre 2020, six mois se seront écoulés sans que n'aient été débattues publiquement ni au parlement les conditions d'une reprise efficiente. Ce qui ne pouvait passer que par le découpage des classes

en sous-groupes, donc le recrutement massif et la formation d'enseignants ainsi que la location de locaux.

Ce livre constitue un éclairage social sur cette période. Aujourd'hui, nos lycées professionnels ont rouvert sans qu'aucune réponse sérieuse n'ait été apportée aux inégalités scolaires aggravées par la crise.

Le SNETAA rappelle que le renforcement des moyens affectés à la voie professionnelle permettra le développement des cours à effectifs réduits, favorisant la réussite des élèves et empêchant le décrochage.

# PHILOSOPHIE ET BAC PROFESSIONNEL

La philosophie est enseignée habituellement en filière générale et en filière technique, quand les élèves de la voie professionnelle en sont privés. C'est donc plus du quart des bacheliers qui n'auront jamais la chance de suivre ce cours. Pour le SNETAA-FO, cela traduit une profonde injustice sociale et culturelle.

Le SNETAA-FO soutient les « expériences pédagogiques » visant à introduire un enseignement de philosophie en lycée professionnel. Mis en place dans plusieurs académies, cet enseignement est dispensé par un professeur de philosophie conjointement avec un PLP, dans une ou deux classes de terminale professionnelle par établissement, à concurrence de 30 heures par an. La liberté a été laissée aux professeurs de définir le périmètre des

questions abordées en cours, en prenant en considération des centres d'intérêt de leurs élèves dans les filières où ils intervenaient. Les acquis de cet enseignement de la philosophie ont aussi permis à certains élèves de consolider et de valoriser leur travail dans d'autres disciplines, particulièrement en lettres-histoire, tant sur le plan de la rigueur argumentative que des contenus de pensée. On perçoit enfin une amélioration globale de l'image de soi des élèves et un progrès dans la confiance, aussi bien en eux-mêmes qu'en l'institution scolaire dont ils accueillent l'offre avec reconnaissance. Beaucoup sont sensibles à la liberté de parole qui leur est accordée, ainsi qu'à l'ouverture intellectuelle qui accompagne cet enseignement. Du point de vue des professeurs de philosophie participant à l'aventure, les conclusions sont unanimement posi-

tives. Cette expérience les a conduits très majoritairement à remettre en question leur approche pédagogique et à innover dans leurs pratiques. L'échange avec les élèves de la voie professionnelle est extrêmement stimulant et exigeant d'un point de vue pédagogique.

Le SNETAA-FO n'a de cesse de mettre en avant l'utilité de développer un enseignement de philosophie en bac pro pour renforcer la formation citoyenne des élèves de la voie professionnelle.

C'est pourquoi le SNETAA-FO défend auprès du ministère la possibilité pour les équipes pédagogiques volontaires d'utiliser les heures de co-intervention en classe de terminale pour l'enseignement de la philosophie.



# L'AVENIR DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN EUROPE

**ACTUELLEMENT, LES PAYS DE L'UE SONT CLASSÉS EN TROIS CATÉGORIES : SELON LEUR VISION PÉDAGOGIQUE, LEUR APPROCHE SYSTÉMIQUE OU LEUR OBJECTIF PUREMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA VOIE PROFESSIONNELLE.**

**S**ouvent pris en exemple dans le cadre de la promotion de l'apprentissage en France, l'Allemagne (comme le Danemark, l'Autriche ou les Pays-Bas) ont choisi de réorienter leur formation professionnelle vers un développement plus étendu des compétences générales afin de répondre à une demande de la part de la jeunesse d'ouvrir sur des perspectives de poursuite d'études.

En revanche, les pays dont la formation professionnelle est sous statut scolaire n'ont pas souhaité basculer dans un système géré majoritairement par les entreprises. D'où l'intérêt majeur de maintenir un équilibre de ce type de formation et de son organisation au sein d'une Éducation nationale.

À partir de ces constats, une projection sur les quinze prochaines années a été effectuée par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) concernant la formation professionnelle, initiale et

continue dans les pays européens.

Elle établit trois issues possibles : une fusion entre voie générale et voie professionnelle pour une construction de la formation professionnelle tout au long de la vie active ; une organisation indépendante de la voie professionnelle au sein du système éducatif étroitement liée au contexte du marché du travail ; une formation professionnelle initiale complètement déconnectée de l'institution scolaire favorisant une polyvalence de compétences adaptées aux besoins immédiats du marché du travail.

Le SNETAA-FO réaffirme que l'École doit accueillir tous les élèves afin de leur donner une éducation citoyenne et une formation diplômante.

La voie professionnelle doit prendre ainsi toute sa place dans le système scolaire en tant que voie d'enseignement dans la formation initiale publique et laïque sous statut scolaire.





# APPRENTISSAGE

## COMME COLLÉ À LA SEMELLE !

### APPRENTISSAGE COÛTE QUE COÛTE !

Oui, ce gouvernement, après ceux de droite comme de gauche (depuis Édith Cresson en 1991-92) continue de penser que l'apprentissage est le remède à tous les maux : chômage, qualité de la formation, délinquance, violences, décrochage scolaire...

#### LE CONSTAT EST ALARMANT À CETTE RENTRÉE

Certains départements ou certaines régions voient les effectifs des élèves des lycées professionnels diminuer drastiquement. D'autres, au contraire, constatent qu'un nombre important de jeunes restent à la porte des lycées professionnels, faute de places d'accueil !

Dans le premier cas, il y a fort à parier que les jeunes « manquant » dans les effectifs prévus, ont été happés par les sirènes de l'apprentissage, souvent sans contrat à ce jour.

Dans le second cas, il serait logique d'augmenter les capacités d'accueil là où la demande est forte. Mais le gouvernement Castex, dans la continuité du précédent, semble plus enclin à tout mettre en œuvre pour offrir à ces jeunes des places en apprentissage au mépris de la voie scolaire, gonflant par là même les chiffres de l'apprentissage.

Il est simple d'afficher une montée en puissance de ce type de formation artificiellement dès lors que l'on recule tous les délais pour obtenir un contrat et que l'on permet de passer d'un statut à un autre en cas de rupture de contrat (sans abonder les moyens de la voie scolaire) au prétexte de sécurisation des parcours !

### MAIS LE NERF DE LA GUERRE RESTE CEPENDANT « LES MOYENS » !

Aujourd'hui, ce gouvernement utilise tous les stratagèmes possibles pour assurer le financement de l'apprentissage – alors que ce système a montré son inefficacité, en particulier dans cette période de crise de la covid-19 – si bien que France Compétences a déjà dû emprunter de lourdes sommes pour assumer le paiement et le soutien aux formations par apprentissage et aux CFA.

Les inspections générales des finances et des affaires sociales proposent dans un rapport « des mesures de transfert de crédits budgétaires notamment par le déport attendu d'une partie des effectifs scolaires vers l'apprentissage, par redéploiement principalement depuis le budget de l'Éducation nationale ». Elles préconisent aussi la modulation des coûts sur les classes mixtes et évaluent ce transfert à 145 ou 190 M€, soit l'équivalent de 1 850 ETP.

Ainsi, la sape de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire pourrait être organisée par le gouvernement lui-même par une baisse drastique de moyens. Le SNETAA-FO ne laissera pas faire.

Outre les coûts réels jamais exposés de l'apprentissage (aides aux entreprises, aides aux apprentis, coûts de formation pour de petits effectifs parfois), pour le SNETAA, cette modalité de formation n'a jamais été et ne sera jamais une voie d'avenir pour des jeunes qui ont encore besoin de renforcer leur formation générale et ne pourra jamais se substituer efficacement aux formations sous statut scolaire de niveau infra bac.

Le coût estimé d'un élève en voie professionnelle semble être de l'ordre de 9 890 euros et, rappelons-le, s'adresse en grande majorité à des jeunes peu mobiles, et le plus souvent issus de milieux sociaux défavorisés.

Le SNETAA-FO considère que l'École de la République doit offrir sous statut scolaire l'éducation et la formation de citoyens qualifiés et capables de s'adapter dans un monde professionnel évolutif.

### UNE ORIENTATION DES ÉLÈVES DE 3E... TRÈS ORIENTÉE

L'affectation post-3e des élèves s'effectue par l'application nationale Affelnet-Lycée. La saisie des vœux s'organise, pour l'orientation vers une formation professionnelle, en une combinaison de choix d'un établissement (lycée ou CFA), d'un statut (scolaire ou apprenti) et d'une formation.

Cependant, l'affectation en apprentissage dépend également de la prise en charge d'un employeur. Ainsi, la démarche de saisie de ce choix de formation sur Affelnet n'est pas obligatoire et ne représente au final qu'une donnée statistique (43 % des apprentis en première année et issus de 3e en 2018 n'avaient formulé aucun vœu officiellement dans cette voie).

Le choix de l'apprentissage en premier vœu est toujours suivi d'une formation par voie scolaire (18 % dans un cursus bac pro et 15 % pour un CAP), histoire « d'assurer ses arrières ». Il a été aussi constaté que les plus fortes demandes d'orientation vers au moins une formation en apprentissage étaient faites par des jeunes de moins de 16 ans.

De plus, les campagnes d'orientation poussées de certaines académies vers l'apprentissage, ainsi que les objectifs académiques, différents selon les rectorats, influencent également les demandes des élèves à la sortie de leur classe de 3e : « Le tiers des académies où moins d'un apprenti sur deux émet un vœu en apprentissage correspond en effet aux académies où l'orientation vers l'apprentissage des élèves de troisième est la plus faible comme dans les académies de Créteil, Paris et des DOM » (note 20.28 de la DEPP).

C'est pourquoi le SNETAA-FO a refusé que l'orientation soit transférée aux régions pour éviter que les choix ne répondent



qu'à des injonctions politiques et que les formations ne correspondent qu'aux besoins locaux. Le SNETAA-FO alerte de fait sur le risque que l'apprentissage soit privilégié par rapport à la voie initiale sous statut scolaire.

### LES CFA D'ENTREPRISE OU COMMENT N'ÊTRE MIEUX SERVI QUE PAR SOI-MÊME...

Depuis le 5 septembre 2018 et la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », les entreprises peuvent créer leur propre CFA et elles ne s'en privent pas !

Sous prétexte de remédier à un déficit de main d'œuvre dans certains secteurs de l'économie ou d'ouvrir des formations supplémentaires, notamment en direction des jeunes non-diplômés, les entreprises se montrent promptes à se lancer dans l'aventure de l'apprentissage « maison ». Plus besoin d'autorisation administrative, initialement délivrée par les régions, seule suffit une déclaration d'ouverture !

Pour favoriser les initiatives, un guide « Créer son CFA d'entreprise » a été présenté à la ministre du Travail, le 2 juillet, par la Fondation Innovations pour les Apprentissages. Ces entreprises n'en perdent pas de vue leur vocation économique puisqu'il leur est conseillé d'effectuer une étude de rentabilité afin de préparer leur investissement dans un tel projet.

Parallèlement au financement orchestré par les branches professionnelles, ces entreprises peuvent également compter sur le soutien du plan de relance de l'apprentissage annoncé par le gouvernement en juin.

Si l'utilisation des fonds doit être contrôlée

par des agents de la DIRECCTE, le suivi pédagogique des enseignements dispensés s'avère secondaire. Ces entreprises font miroiter des possibilités de certifications professionnelles alors qu'elles ne proposent que la validation d'une mosaïque de « modules » ou de « blocs de compétences » dont la valeur ne peut s'assurer d'une portée équivalente à l'extérieur de l'entreprise.

Le SNETAA-FO s'oppose à cette mise en concurrence des établissements publics et privés de formation. Pour espérer une intégration dans la vie active et une émancipation des jeunes réussies, il est indispensable de proposer une formation complète, ouverte sur les problématiques professionnelle et citoyennes. C'est ce que l'enseignement professionnel en formation initiale sous statut scolaire au sein de l'Éducation nationale garantit pour tous.

### LE POINT SUR LES CHIFFRES DE L'APPRENTISSAGE

Une augmentation record du nombre des apprentis a été relevée par les services de statistiques du ministère de l'Éducation nationale, au 31 décembre 2019, avec + 6,8 % par rapport à 2018. Cette progression se concentre essentiellement sur la préparation à des diplômes du supérieur (+ 13,4 % en 2019). Le passage par apprentissage d'un BTS concerne un apprenti sur cinq en LP. Sur le plan des résultats, le taux de réussite aux examens reste supérieur pour les élèves sous statut scolaire (+ 1 point pour le CAP et + 4 points pour le BTS). La voie scolaire résiste donc plutôt avec honneur dans sa mission de formation de qualité et de réussite, qu'on se le dise !



**LE SNETAA-FO EST À VOTRE ÉCOUTE !**  
CONTACTEZ-NOUS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H30 À 18H AU **01 53 58 00 30**



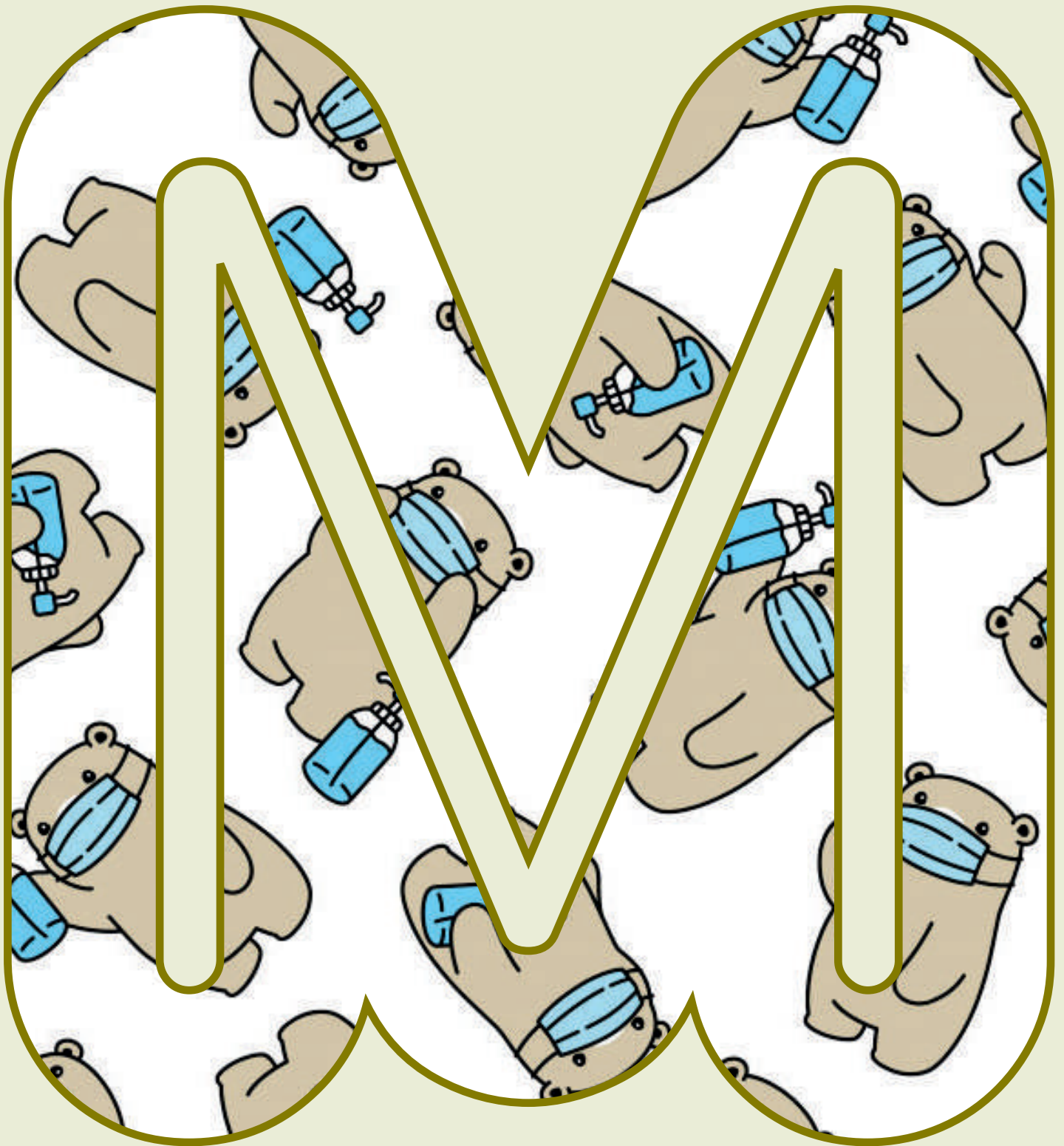
**JULES NAGBO**  
RELATION ADHÉRENT

**MARTINE LEHEMONET**  
ACOMPAGNEMENT DU HANDICAP

**MURIELLE TURCHI**  
PSYCHOLOGUE CLINICIENNE



PARCE QUE NOS ADHÉRENTS SONT NOTRE PRIORITÉ, NOTRE ÉQUIPE DE MILITANTS EST À VOTRE SERVICE POUR VOUS ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DE VOTRE CARRIÈRE. DÈS MAINTENANT, APPELÉZ-NOUS !



M POUR MASQUE BARRIÈRE

# LE MASQUE BARRIÈRE

**J'**ai des journées de 6 heures devant des élèves. Je suis davantage fatigué avec le masque. J'ai la gorge irritée.

Ce qui me rend vraiment triste, c'est de ne pas connaître le visage de mes élèves de seconde, de ne pas bien comprendre leurs émotions. Je ne suis pas certain qu'ils comprennent mes cours. C'est déstabilisant.

Le port généralisé du masque a un impact singulier. Masquer le visage des enseignants et de leurs élèves est un facteur d'instabilité dans la relation didactique. Le visage transmet des informations utiles à la compréhension langagière. Elles sont de plusieurs natures :

- émotionnelles : la lecture des émotions permet d'instaurer des conditions de sécurité affective favorables à l'apprentissage ;
- kinésiques : on accompagne, par exemple, une interrogation d'un mouvement de tête ;
- labiales : telles que le resserrement des lèvres, leur arrondissement, l'écartement des maxillaires...

C'est en masquant le visage que l'on prend conscience à quel point l'oral est conditionné par un engagement corporel global.

Que reste-t-il aux enseignants obligés de porter un masque ? Les gestes, la voix, le regard. Ils doivent amplifier les mouvements du corps et leur voix. Ils jouent, miment, encore plus qu'avant le contenu de leur cours. Les gestes sont plus décisifs.

Le langage silencieux, le non-verbal constitue plus de 50 % de la commu-

nication. C'est très difficile d'accepter que la moitié de son enseignement disparaisse dans les limbes. Sans compter que nombre d'élèves sont prioritairement visuels. Ils lisent sur nos visages les données complémentaires qui donnent sens au discours. Sans elles, nous avons l'expressivité d'un GPS, d'autant que le masque mange la moitié des sons.

Peut-on faire cours « comme avant » en portant un masque ? Comment ne pas se casser la voix ? Comment ne pas être épuisé-e en fin de journée ?

Comment savoir si les élèves ont compris, puisque nous ne pouvons plus déchiffrer leurs émotions ?

Pour beaucoup d'entre nous, l'acte d'enseigner passe d'abord par l'expression orale. La crainte est réelle que le masque défigure notre pédagogie.

Vous éprouvez des difficultés à porter le masque ? À respecter ou à faire respecter les gestes barrière ?

Les collègues du SNETAA-FO sont à votre disposition !

N'hésitez pas à nous contacter !

#### PAR TÉLÉPHONE :

06 19 79 32 30 ou 01 53 58 00 30

#### PAR MAIL :

[snetaanat@snetaa.org](mailto:snetaanat@snetaa.org)

« Parler, aide à comprendre. »

**Murielle TURCHI**, psychologue clinicienne, vous répond au téléphone les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

## SAVOIR COMMUNIQUER SES ÉMOTIONS AVEC UN MASQUE...



# CARRIÈRE

CE QUI CHANGERA APRÈS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021

**A**vec la loi de transformation de la fonction publique, le ministère de l'Éducation nationale se met en accord avec les nouvelles modalités de fonctionnement qui seront cadrées par les lignes de gestion carrière, comme cela l'a été pour la mobilité. C'est pourquoi il n'est plus prévu de respecter le paritarisme pour examiner les actes de promotions d'échelon, de grade ou de corps. Il est à noter que ces lignes directrices de gestion ont été retoquées par un vote contre de toutes les organisations syndicales lors du CTM du 30 septembre.

Avant toute chose, pour la DGRH et semble-t-il pour le Conseil d'État, une promotion n'est pas un dû automatique ! Le SNETAA-FO conteste cet avis ; pour nous, tous les collègues doivent avoir accès à tous les grades !

Les recours sur l'avis final du rendez-vous de carrière (RDVC) existeront encore ; ce seront les seuls a priori à subsister pour un examen en CAP de recours. Le SNETAA-FO invite donc tous les collègues concernés à se faire connaître auprès de nous en vue d'améliorer l'avis final de ce RDVC. N'oubliez pas que cette année a vu la prolongation des dates de RDVC jusqu'en décembre afin que se tiennent ceux qui ont dû être annulés pendant le confinement. Cela reculera les échéances en janvier pour les notifications (arrêté du 13 mai 2020).

Pour le passage à la hors classe, il n'y a pas de modifications ni sur les barèmes



ni sur les conditions d'éligibilité, mais le quota d'avis « excellent » pourra monter à 30 % au lieu de 10 % initialement.

Le SNETAA-FO dénonce toujours l'avis pérenne pour la hors classe et les oppositions à promotion, alors que chacun a vocation à y accéder avant sa fin de carrière (comme le disent les textes). La réalité est toute autre puisque certains collègues, n'ayant eu ni RDVC ni inspection, se voient pénalisés.

Pour l'accès à la classe exceptionnelle, les deux viviers persistent dans les mêmes proportions alors que le SNETAA en

demande le rééquilibrage afin de ne plus perdre de promotions. En revanche, les conditions d'accès changent :

- dans le vivier 1, les personnels remplissant les conditions prévues initialement seront classés par l'administration. Il n'y aura plus à candidater. Mais il faudra bien compléter son CV !
- dans le vivier 2 se trouveront les personnels ayant atteint le 7<sup>e</sup> échelon de la hors classe (échelon qui devrait être effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2021). Donc, les personnels ayant 3 ans au moins dans l'échelon 6 de la hors classe de-

# CPE, COVID ET AED

Compte tenu de la situation exceptionnelle que nous traversons en cette rentrée, bon nombre de collègues (qui ont la chance de ne pas être contaminés ou être cas contact) se retrouvent parfois sans AED (qui ont été cas contact ou alors placé en congé maladie ordinaire).

## QUELS SONT LES MOYENS DONT NOUS DISPOSONS ?

La solution interne est de faire appel aux AED qui seraient disponibles mais si ce n'est pas le cas, certaines académies offrent la possibilité :

- d'augmenter la quotité de service de façon temporaire afin de faire face à la situation (avenant au contrat de travail) ;
- de solliciter de l'aide externe avec les établissements voisins (convention à établir entre les chefs d'établissements) s'il y en a et de proposer aux AED en poste d'exercer dans l'établissement (externat ou internat) ;
- ou encore de fermer l'établissement ou l'internat si les conditions de sécurité ne sont pas réunies.

Dans tous les cas, il faut penser à prévenir le chef d'établissement car ce sera lui, qui au regard de la situation, prendra les décisions qui s'imposeront, uniquement sur la base du volontariat.

La réquisition ne peut se faire que sur ordre du préfet, qui s'imposera au chef d'établissement.

Le SNETA-FO reste vigilant pour alerter les autorités académiques ou ministérielles en cas de dérives ou d'abus manifestes.

N'hésitez pas à contacter vos interlocuteurs académiques !

vraient être reclassés à l'échelon 7 en janvier 2021, ce qui réduira forcément le vivier des promouvables.

Pour l'accès à l'échelon spécial (hors échelle) de la classe exceptionnelle, il y aura désormais un barème national qui

tiendra compte d'une part de la valeur professionnelle et d'autre part de l'ancienneté acquise dans l'échelon 4 de la classe exceptionnelle au-delà de 3 ans d'ancienneté. Ces points s'additionnent pour donner un classement selon les modalités ci-après.

### APPRÉCIATION RECTEUR VALEUR PROFESSIONNELLE

Excellent : 30 points	Très satisfaisant : 20 points
Satisfaisant : 10 points	Insatisfaisant : 0

### ANCIENNETÉ DE CARRIÈRE DANS L'ÉCHELON 4 DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE

3 ans : 0	4 ans : 10 points	5 ans : 20 points	6 ans : 30 points
7 ans : 40 points	8 ans : 50 points	9 ans : 60 points	10 ans et + : 70 points

Il est rappelé par ailleurs que, dans tous les actes de promotion au grade supérieur, le rectorat doit avoir une attention particulière pour les collègues qui ont la plus grande expérience professionnelle (ancienneté).

C'est un point sur lequel le SNETAA-FO ne peut qu'être d'accord puisque priorité peut ainsi être donnée aux collègues en fin de carrière, ce qui a pour effet de fluidifier les promotions. Des notes de services relatives à ces promotions le préciseront, ainsi que le fait que les

promotions doivent, à barème égal, prendre en compte la diversité des disciplines et la proportion hommes/femmes.

Des groupes de travail à la DGRH se dérouleront encore jusqu'en décembre sur ces thématiques et le SNETAA-FO y portera ses mandats.

**Le SNETAA-FO continuera à informer, conseiller, et accompagner vos recours si vous n'obtenez pas satisfaction !**



# RETRAITE ET POUVOIR D'ACHAT

QUEL BILAN PEUT-ON TIRER DE CE QUI S'EST PASSÉ DURANT LE CONFINEMENT ?

Les retraités sont des nantis et sont tellement privilégiés que le gouvernement envisage de les ponctionner une nouvelle fois !

Il faut remettre les pendules à l'heure et faire un bilan d'étape pour un retraité depuis 2011 et qui a terminé sa carrière au 7e échelon de la hors classe des PLP.

De 2011 à 2020, l'inflation cumulée se situe à 10,2 %.

Le tableau suivant propose de suivre cette évolution malheureuse.

	2011	2020	2020 si brut augmenté de 10.2%
Pension brute	2 810,93	2 951,08	3 097,64
CSG (déductible +non déductible)	-185,52	-244,94	-272,58
CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie)	-	-8,85	-9,3
CRDS	-14,05	-14,75	-15,48
Pension avant impôts et cotisation mutualiste	2 611,36	2 682,54	2 800,28

Même la cotisation MGEN a augmenté pour les retraités, passant de 97,53 euros en 2011 à 136,92 euros aujourd'hui !

**Qu'est-ce qu'il ressort de tout cela ?**

Tout d'abord, le montant brut de la pension a augmenté de près de 5 % sur la durée. Mais la pension après déduction des CSG de la CASA da la CRDS n'a augmenté que de 3 %.

Pour seulement maintenir le niveau de revenu de pension, son montant après CSG, CASA et CRDS aurait dû augmenter de 10,2 %, c'est-à-dire s'élever à 2 878 euros. Il manque donc 176 euros par mois.

Nous assistons à l'appauvrissement méthodique des retraités. Mais le pire est encore à venir pour les collègues PLP en activité, avec le projet de retraite par points et la fin du calcul de la pension

sur le traitement des 6 derniers mois, toujours dans les cartons selon le Premier ministre Castex.

Sans oublier le gel du point d'indice.

Retraités d'aujourd'hui, futurs retraités, rejoignez le SNETAA-FO pour le maintien du pouvoir d'achat des retraités et dire NON au projet de retraite par points pour les futurs retraités !



# RENTRÉE SOUS COVID

POUR LES ÉCOLES FRANÇAISES DANS LE MONDE

**C**ette rentrée scolaire est aussi, évidemment, bien particulière pour les élèves et les enseignants des établissements français dans le monde, puisque sur les 522 écoles homologuées, seulement deux tiers des écoles ont pu ouvrir en septembre, en accueillant, pour la moitié d'entre elles, les élèves complètement in situ, un quart d'entre elles proposant un planning qui mixte les cours dans les locaux et à distance et le dernier quart scolarise les élèves en télé-enseignement uniquement.

Au Liban, premier pays du réseau des écoles françaises à l'étranger avec 61 000 élèves scolarisés, la rentrée ne s'est faite que le 28 septembre, en raison des terribles explosions qui ont dévasté Beyrouth il y a un mois.

Néanmoins, le nombre d'élèves scolarisés dans les établissements français ne devrait pas trop baisser, la diminution du nombre d'enfants de Français expatriés étant compensée par la scolarisation des enfants étrangers qui constituent les deux tiers des effectifs dans les écoles françaises.



## WALLIS

AU BOUT DU MONDE

**P**ar circulaire du 30 juillet dernier, le préfet de Wallis-et-Futuna rappelle l'interdiction, pour tous, des déplacements à l'extérieur du territoire, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie.

Il s'appuie sur le décret 2020-860 du 10 juillet 2020, qui au sortir de l'état d'urgence sanitaire de la métropole interdit les « déplacements de personnes entre la Guyane, Mayotte, la Polynésie, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna et tout point du territoire de la République » sauf pour motifs impérieux.

Si cette circulaire est maintenue jusqu'en mars 2021, comme il en est question ac-



tuellement, cela empêchera les collègues en poste là-bas de profiter des grandes vacances (décembre-février) pour visiter leur famille en métropole.

Une mesure difficile à accepter pour des

collègues particulièrement isolés.

Pour rappel, néanmoins, Wallis-et-Futuna reste aujourd'hui le seul territoire français exempt de toute contamination à la covid-19.

# BRÈVES



## 01. ENSEIGNEMENT ADAPTÉ-CAPPEI

Après de nombreux groupes de travail auxquels le SNETAA-FO a activement défendu ses mandats, le CTM du 30 septembre a adopté les décrets et arrêtés modificatifs cadrant la délivrance du CAPPEI.

Ainsi, ces textes donnent aux PLP :

- détenteurs du 2CA-SH, l'équivalence CAPPEI ;
- la possibilité d'obtenir le CAPPEI par la VAE (validation des acquis de l'expérience) dès lors que les PLP titulaires ou contractuels ont au moins 5 ans d'ancienneté d'enseignement, dont 3 ans en enseignement adapté.

Et pour l'ensemble des candidats qui suivent la formation complète, la note moyenne de 10/20 est exigée sur l'ensemble des 3 épreuves pour valider le CAPPEI (au lieu de 10 minimum à chaque épreuve initialement).

Ce sont de vraies avancées acquises par le SNETAA-FO pour les PLP enseignants notamment en SEGPA et EREA et la finalisation d'un mandat de congrès obtenu de haute lutte !

## 02. HEURES SUPPLÉMENTAIRES CHERCHENT PRENEURS...

Annoncées par le ministre de l'Éducation nationale avant l'été et confirmées par la circulaire de rentrée 2020 (BO n°28 du 10 juillet 2020), les 1,5 million d'heures supplémentaires d'enseignement pour le second degré sont arrivées fin septembre dans les académies. Pour les lycées, cela consiste en une enveloppe généralement comprise entre 100 et 300 heures qui a pour objectif le renforcement de l'accompagnement personnalisé des élèves dans le cadre de la consolidation des savoirs, mis à mal par les mois de confinement.

Ce qui apparaît à première vue comme une bonne chose ne sera pas d'application aisée, pour le moins ! Car ces « heures supp » doivent être « consommées » (c'est-à-dire utilisées) avant décembre, donc dans les 8 semaines ouvrées qui viennent. Or, les collègues, fatigués par une rentrée « sous covid » compliquée, absorbés par la mise en place du chef d'œuvre en bac pro, la généralisation de la co-intervention en classes de première et de seconde, par leur participation aux sessions de rattrapage de septembre... vont avoir bien du mal à rajouter encore des heures à un emploi du temps déjà bien chargé !

## 03. L'ÉDUC EN STAT... ET EN BREF !

Dans un sondage mené par les services de la DEPP sur la perception de la continuité pédagogique pendant la période de confinement, les retours, des enseignants comme des foyers, sont majoritairement positifs.

Les difficultés matérielles et d'organisation se révèlent minimales (19 % d'élèves pour l'ensemble du secondaire). Des progrès dans l'autonomie et la maîtrise des outils numériques ont été surtout appréciés même si les élèves reconnaissent volontiers avoir manqué de motivation pour s'atteler à leurs travaux scolaires. Pour le LP, le taux de satisfaction des parents atteint les 75 %.

## 04. LE CONGÉ PATERNITÉ PASSE À 28 JOURS

Fin septembre, le président a annoncé que le congé paternité, créé en 2002, passera à partir de juillet 2021, à 28 jours, au lieu des 14 actuels.

Il est ouvert à la personne salariée mariée, pacsée ou vivant maritalement avec la mère.

Bonne nouvelle pour les fonctionnaires qui sont environ 88 % à y avoir recours !







## LE SAVIEZ-VOUS ?

En cette année importante de débats sur la réforme de la voie professionnelle, les publications sont nombreuses et la sphère médiatique en effervescence. C'est pourquoi nous proposons à tous nos adhérents qui le souhaitent de recevoir la revue de presse hebdomadaire du SNETAA-FO. Cette sélection d'articles est réalisée afin de permettre un éclairage sur les thématiques d'actualité, non seulement sur les questions de l'enseignement professionnel mais aussi sur tous les sujets connexes à l'Éducation nationale, la fonction publique, susceptibles de nous intéresser.

Pour recevoir cette revue de presse, il vous suffit de nous transmettre le bordereau suivant dûment complété.

Je souhaite recevoir, par mail, la revue de presse hebdomadaire du SNETAA-FO.

**Nom** : .....

**Prénom** : .....

**Académie** : .....

**Mail** : .....

.....

### 05. L'ÂPRE MAINTIEN DU JOUR DE CARENCE

La ministre de la Transformation et de la Fonction publique ne compte pas revenir sur le jour de carence imposé à ses agents, à moins d'une dégradation de la situation sanitaire et cela malgré les recommandations du Conseil scientifique ! Une simple actualisation de la FAQ du site du ministère place en autorisation spéciale d'absence, les agents n'ayant aucun autre recours que de garder à la maison leurs enfants reconnus comme cas-contacts par l'assurance maladie ou sur justificatif de l'établissement scolaire.

### 06. AU LYCÉE À VÉLO OU EN COVOITURAGE ? PENSEZ AU FORFAIT MOBILITÉ !

Le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 a instauré dans le cadre du « forfait mobilité durable » une indemnité forfaitaire de 200 euros pour tout fonctionnaire qui se rend sur son lieu de travail en covoiturage ou à vélo, au moins 100 jours par an (sur une année civile). La demande doit être adressée à son rectorat, déclaration sur l'honneur à l'appui, avant le 31 décembre de l'année en cours pour un paiement l'année qui suit. Attention : pour 2020, année de transition, la prime sera de 100 euros pour 50 jours minimum de déplacement. Une question, une précision ? Le SNETAA-FO vous répond au 01 53 58 00 34 !

### 07. RÉFÉRENDUM EN NOUVELLE-CALÉDONIE : LE NON L'EMPORTE !

Deux ans après un premier vote sur l'accession ou non à la « pleine souveraineté » et à « l'indépendance », c'est à nouveau le « non » qui l'a emporté, à 53,6 % lors du référendum du 4 octobre. La Nouvelle-Calédonie demeure donc une collectivité française, gérée selon la loi organique statutaire de mars 1999 (« Accords de Nouméa ») avec, dans l'enseignement, un second degré dépendant du vice-rectorat. Le système de collègues métropolitains ou domiens mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie, pour un contrat de 2 ans, renouvelable une fois, perdure donc. Néanmoins, si un tiers des membres du Congrès en font la demande, un 3e vote n'est pas exclu d'ici 2022. En cas de « oui », l'État français se désengagerait alors aussi de l'enseignement secondaire en Nouvelle-Calédonie.

**GUINGAMP**



CENTRE D'ART GWINZEGAL

**MADELEINE DE SINÉTY - UN VILLAGE**

Retour en 1972 avec un travail presque anthropologique des personnes photographiées. Madeleine de Sinéty a partagé la vie d'un village, dans une Bretagne rurale en pleine mutation. Émouvant !

Jusqu'au 17 janvier 2021

**AIX-EN-PROVENCE**



MUSÉE GRANET

**PHARAON, OSIRIS ET LA MOMIE**

Pour les amateurs d'art égyptien ancien : plus de 200 chefs-d'œuvre, l'une des plus grandes collections en France et qui sera complétée par des pièces prêtées par le musée du Louvre.

Jusqu'au 14 février 2021

**METZ**



CENTRE POMPIDOU METZ

**CHAGALL : LE PASSEUR DE LUMIÈRE**

Dans la France d'après guerre, alors que l'art sacré est en plein renouveau, Marc Chagall tente de revivifier « l'humanité fatiguée » grâce à l'art du vitrail. Incontournable !

Jusqu'au 15 mars 2021

**COGNAC**



FONDATION MARTELL

**PLACES TO BE**

Qui a dit que le design ne visait que le beau ? Dans ce haut-lieu de l'art contemporain à Cognac, la Fondation Martell invite 14 designers à créer un immense chez soi, aussi spectaculaire qu'accueillant.

Jusqu'au 02 janvier 2022

**LYON**



MUSÉE DES CONFLUENCES

**L'UNIVERS À L'ENVERS - PLOK&REPLONK**

Pleine d'humour et se distingue des précédentes installations du musée possédant toutes un message scientifique fort. Ludique et contemporaine, c'est l'exposition à ne pas rater !

Jusqu'au 01 novembre 2020

**PARIS**



MUSÉE GUIMET

**MARC RIBOUD**

Certaines photographies restent dans l'Histoire pour le témoignage qu'elles apportent ou leur puissance émotionnelle, humoristique ou poétique. Celles de Marc Riboud en font partie.

Jusqu'au 01 mars 2021

# CINDY SHERMAN



**À DÉCOUVRIR À PARIS**

[FONDATION LOUIS VUITTON]

Cindy Sherman est une énigme, une illusionniste un extraterrestre, un caméléon qui change d'identité à la vitesse de l'éclair et qui nous met de la poudre plein les yeux. Allant des stars de la pop-culture aux clowns déjantés, la femme aux mille visages explore le kitsch dans une exposition événement.

**QUAND :**

jusqu'au 03 janvier 2021



LIRE L'AP MAGAZINE,  
C'EST DÉJÀ AGIR !



SOUTENEZ LE SNETAA-FO ET DÉFENDEZ  
L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL !